

Recommandations générales pour la pose de pavés en béton (Zones Publiques)

Nous vous recommandons de faire appel aux services d'un bureau d'étude reconnu.

La mise en œuvre de pavés et de dalles en béton est déterminée par les conditions existantes et d'utilisation. En conséquence, l'épaisseur du revêtement et les hauteurs des couches de support et de mise hors gel peuvent varier considérablement. En somme : Les pavés destinés aux zones de circulation intenses, en particulier pour les poids lourds, doivent être plus épais et plus résistants au déplacement que ceux destinés à un chemin piétonnier.

Sur demande, nous serons heureux de vous donner des informations non contraignantes pour la planification des surfaces constituées de dalles et de pavés en béton.

Note importante

Limiter les différences de teintes sur les surfaces de nos pavés

- Les pavés et dalles emballés et non emballés doivent être stockés dans un endroit sec. Un empilement (gerbage) est à éviter. Des matériaux de couverture inappropriés peuvent provoquer une décoloration.
- En principe, il est conseillé de poser alternativement des pavés et dalles provenant de trois palettes différentes (par surfaces et par formats). Les pavés doivent être tournés alternativement de 90 ° (pour les formats carrés) ou de 180 °. Ceci est particulièrement important pour les surfaces en aspect flammé (nuancé).
- Le sable constituant les joints, doit être adapté au lit de pose des pavés et des dalles. Les fines particules présentes dans le matériau utilisé pour la réalisation des joints, en particulier dans les sables foncés (tels que les sables de basalte) et rougeâtres (sables de quartzite et de roche dure) peuvent pénétrer dans la surface des pavés et des dalles et provoquer une salissure ou une décoloration permanente. Il est donc conseillé de tester au préalable sur une petite surface, si le matériau de remplissage des joints est approprié à cet égard et qu'il n'y a ni salissure ni décoloration. Pour les joints des surfaces très sensibles ou de haute qualité, il convient d'utiliser un sable avec une quantité de particules fines réduite (sable lavé ou démoulé). Généralement, ces sables sont exempts de particules fines et donc utilisables pour des surfaces de haute qualité (gravier brillant).
- Pendant les travaux de pose, il convient d'éviter la contamination de surface des pavés et dalles. Contamination possible par le sol, le limon, la poussière, les boues ou les restes de sables des joints. Si cela devait néanmoins se produire, un nettoyage à l'eau (basse pression) doit être effectué rapidement.
- Enfin, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter le contact direct et surtout prolongé des surfaces en béton avec les éléments constituant l'emballage des produits (feuillage, bois contenant du tanin, cerclage) afin d'éviter les tâches.

Exemple:

Trottoirs/chemins piétons - Recommandations de pose avec des pavés en béton (EN 1338)

Il doit y avoir un soutènement solide. Éventuellement, il peut être nécessaire de réaliser un remplacement et/ou une stabilisation du sol, une installation de géotextile, etc. Pour déterminer la déformabilité et la capacité de charge du sol, ainsi que pour le contrôle du compactage, il convient de réaliser un test de pression sur plaque selon DIN 18134. Un module de déformation de $EV2 \geq 45 \text{ N / mm}^2$ doit être démontré en surface.

Structure superficielle - hauteur totale 52 cm

Pour la structure superficielle, au minimum les couches suivantes doivent être réalisées:

25 cm Couche antigel 0/45 mm

15 cm Couche portante avec gravier concassé 0/32 ou 0/45 mm

Pour le matériau de ces couches, un certificat d'aptitude et de qualité doit être soumis.

Une bonne perméabilité à l'eau doit être montrée.

La capacité de charge doit être certifiée avec un certain nombre de tests de pression de plaque selon DIN 18134 (Exigence de preuve $EV2 \geq 120 \text{ MN / m}^2$).

Précision de la surface de la couche portante en gravier +/- 1 cm.

4 cm (3-5 cm après le compactage) Lit de pose, gravier concassée 0/5G

8 cm pavés en béton (jusqu'à L max. = 320 mm)

Espacement des joints d'au moins 3-5 mm (éviter de poser écarteur contre écarteur)

Remplir les joints continus avec le matériau 0/4G pendant la pose et enlevez les granulats trop épais. (Les surfaces avec des joints non remplis ne doivent pas être compactées.)

Les pavés doivent être parfaitement propres et secs. La surface est ensuite compactée uniformément, en partant des bords vers le milieu, à l'aide d'un vibreur de surface muni d'un dispositif de glissement de plaque assurant la stabilité.

Après le premier compactage, les joints sont à nouveau complètement remplis, de nouveau compactés puis complètement noyés.

Afin d'éviter les déformations de la construction, la circulation routière doit être maintenue jusqu'à ce que l'eau ait passé le lit de pose et les couches de base.

Au moins au cours de la première année de vie utile, les joints des surfaces doivent être régulièrement remplis de nouveau.

La planéité de la surface ne doit pas dépasser 1 cm par rapport à une barre de nivellement de 4 m.

Les règles suivantes sont à respecter (Beuth Verlag und FGSV-Verlag GmbH):

- DIN 18318 Verkehrswegebauarbeiten-Pflasterdecken und Plattenbeläge in ungebundener Ausführung (Beuth Verlag, Berlin)
- Richtlinien für die Standardisierung des Oberbaus von Verkehrsflächen - RStO 12
- Erdbau: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien für Erdarbeiten im Straßenbau - ZTV E –StB
- Tragschichten: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien für den Bau von Schichten ohne Bindemittel im Straßenbau- ZTV SoB-StB
- Technische Lieferbedingungen für Baustoffgemische und Böden für Schichten ohne Bindemittel im Straßenbau- TL SoB-StB –StB
- Pflasterdecke: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien zur Herstellung von Pflasterdecken, Plattenbelägen und Einfassungen - ZTV Pflaster – StB
- Technische Lieferbedingungen für Bauprodukte zur Herstellung von Pflasterdecken, Plattenbelägen und Einfassungen - TL Pflaster-StB 06
- Merkblatt für Flächenbefestigungen mit Pflasterdecken und Plattenbelägen in ungebundener Ausführung sowie für Einfassungen – M FP 2015